

N°2019- 0902 /MDNAC/CAB

COMMUNIQUE

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants communique :

Les populations des villes et villages sont informées qu'un recrutement exceptionnel de **cinq cents (500) militaires du rang** au profit des Forces Armées Nationales se déroulera sur toute l'étendue du territoire national.

Ce recrutement concernera les jeunes garçons répondant aux conditions ci-après :

- être de nationalité burkinabè ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être né entre le **1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1998**;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- ne pas être en cours de formation dans une Ecole ou Centre de formation de l'Etat ;
- n'avoir jamais été condamné ;
- être apte médicalement et physiquement.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200F, adressée au Ministre d'Etat, Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
- un (01) certificat de nationalité burkinabè;
- deux (02) actes de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu établi trois (03) ans au moins avant l'année de recrutement (**pas de copies légalisées**);
- une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ;
- un (01) casier judiciaire datant de moins de trois(03) mois;
- un (01) certificat de résidence dans une commune de la région administrative;
- un (01) certificat de visite et contre visite délivrée par un médecin militaire ;
- une (01) photocopie légalisée du diplôme de Certificat d'Etudes Primaires (CEP) (**les attestations spéciales ne seront pas acceptées**) ;
- une (01) attestation de niveau (minimum de la classe de 4^{ème} des lycées et collèges) pour les filles.

Les candidats postuleront au compte de leur Région administrative conformément au certificat de résidence fourni.

Les effectifs à recruter par Région administrative sont les suivants :

| Région administrative | Nombre à recruter | | Liste d'attente | | Date et lieu de recrutement |
|-------------------------|-------------------|-----------|-----------------|-----------|---|
| | garçons | filles | garçons | filles | |
| Centre | 50 | 1 | 15 | 1 | 06-07 oct. 2019 Ouagadougou |
| Centre Sud | 20 | 1 | 06 | 1 | 08 oct. 2019 Ouagadougou |
| Centre Est | 30 | 1 | 10 | 1 | 09 oct. 2019 Ouagadougou |
| Centre Ouest | 30 | 1 | 10 | 1 | 10 oct. 2019 Ouagadougou |
| Plateau Central | 20 | 1 | 06 | 1 | 11 oct. 2019 Ouagadougou |
| Est | 20 | 1 | 12 | 1 | 12 oct. 2019 Ouagadougou |
| Boucle du Mouhoun | 20 | 1 | 10 | 1 | 28 sept. 2019 Bobo-Dioulasso |
| Sud-Ouest | 17 | 1 | 06 | 1 | 29 sept. 2019 Bobo-Dioulasso |
| Cascades | 17 | 1 | 06 | 1 | 30 sept. 2019 Bobo-Dioulasso |
| Hauts Bassins | 40 | 1 | 15 | 1 | 1 ^{er} -02 oct. 2019 Bobo-Dioulasso |
| Centre Nord | 30 | 1 | 12 | 1 | 15 sept. 2019 Kaya |
| Nord | 30 | 1 | 12 | 1 | 16 sept. 2019 Kaya |
| Sahel | 20 | 1 | 10 | 1 | 17 sept. 2019 Kaya |
| Besoins spécifiques FAN | 143 | 0 | 20 | 00 | |
| TOTAL | 487 | 13 | 150 | 13 | |

Les jeunes désirant se faire recruter, déposeront leur dossier complet dans les postes de commandement des formations militaires suivantes :

- les Régions militaires (Kaya, Bobo-Dioulasso et Ouagadougou) ;
- le Groupement Central des Armées au Camp Guillaume OUEDRAOGO ;
- la 1^{ère} Région Aérienne de l'Armée de l'Air à Ouagadougou ;
- la 2^{ème} Région Aérienne de l'Armée de l'Air à Bobo-Dioulasso ;
- le 23^{ème} Régiment d'infanterie commando à Dédougou ;
- le 11^{ème} Régiment d'infanterie commando à Dori ;
- le 12^{ème} Régiment d'infanterie commando à Ouahigouya ;
- le 22^{ème} Régiment d'infanterie commando à Gaoua ;
- l'Académie Militaire Georges NAMOANO à Pô ;
- la Compagnie de Gendarmerie à Manga ;
- le 34^{ème} Régiment Interarmes à Fada N'Gourma ;
- le 31^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Tenkodogo ;
- la 5^{ème} Compagnie de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers(BNSP) à Banfora ;
- la Compagnie de Gendarmerie à Ziniaré ;
- la 3^{ème} Compagnie de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers(BNSP) à Koudougou.

Le dépôt des dossiers aura lieu du **26 août au 05 septembre 2019** à 17h00.

La sélection débutera dans tous les chefs-lieux de régions administratives selon le calendrier établi à partir du **15 septembre 2019**

Elle portera sur :

- 1- l'administration de deux (02) épreuves sportives qui sont :
 - course de 3 000 mètres et 100 mètres pour les garçons;
 - course de 1 000 mètres et 80 mètres pour les filles ;
- 2- une visite médicale de sélection ;
- 3- une enquête de moralité.

Chaque candidat se présentera aux lieux et jours indiqués, muni de la pièce d'identité et du récépissé de dépôt de dossier.

Les dossiers faisant l'objet de multiples dépôts seront purement et simplement rejetés.

Diffusions :

- sur la RNB à toutes les heures de communiqué en français
- dans le Quotidien Sidwaya



Moumina Cheriff SY
Grand'croix de l'Étalon